

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

« Si tout le monde s'y met, d'ici peu, nous allons changer radicalement le visage du Sénégal grâce à l'agriculture. »

S.E Macky Sall, Président de la République du Sénégal

**PROGRAMME D'ACCELERATION DE LA CADENCE DE L'AGRICULTURE
SENEGALAISE (PRACAS)**

Les Priorités à l'horizon 2017



Janvier 2014

Sommaire

Liste des tableaux	4
Liste des figures	4
Liste des annexes	4
Liste des abréviations, acronymes et sigles	5
1. La Vision du Président de la République pour l'Agriculture sénégalaise.....	6
2. Comment accélérer la cadence et dans quelles directions?	6
3. La pertinence des choix des filières stratégiques	7
4. La vitesse d'accélération de la cadence	8
5. Comment accélérer par filière ciblée et à quel coût ?	9
5.1 Autosuffisance en Riz	9
5.1.1 Objectifs	9
5.1.2 Contraintes et potentialités	12
5.1.3 Coût de l'autosuffisance en Riz	13
5.2 Autosuffisance en Oignon	14
5.2.1 Objectifs	14
5.2.2 Mesures d'accompagnement	15
5.2.3 Coût de l'autosuffisance en Oignon	15
5.3 Optimisation des performances de la filière Arachide	16
5.3.1 Objectifs	16
5.3.2 Contraintes	18
5.3.3 Schéma de production à l'horizon 2015	19
5.3.4 Stratégie de mise en œuvre	20
5.3.5 Besoins d'appui	21
5.3.6 Mesures d'accompagnement	23
5.3.7 Coût et mécanisme de l'optimisation des performances de la filière Arachide	24
5.4 Développement des filières fruits et légumes de contre saison	25
5.4.1 Objectifs	25
5.4.2 Atouts	26
5.4.3 Option prise	28
5.4.4 Coût du développement des fruits et légumes de contre saison	29
6. Plan d'actions prioritaire pour 2014	31

7. Evaluation du coût global et partenaires à impliquer pour accélérer la cadence	31
7.1 Evaluation du coût global	31
7.1.1 Volume de financement	31
7.1.2 Opportunités de financement à saisir	32
7.2 Partenaires à impliquer	33
8. Impact potentiel de l'accélération de la cadence	33
8.1 Impact par filière	33
8.2 Impact global	34
8.2.1 Effets d'entraînement sur les secteurs et branches d'activités de l'économie nationale	34
8.2.2 Effets d'entraînement sur l'emploi	36
9. Recommandations	37
Annexes	38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Gain de production pour le Riz	9
Tableau 2 : Répartition du coût global du programme de développement de la filière Riz	13
Tableau 3 : Besoins en intrants - Oignon	16
Tableau 4 : Plan détaillé de production de semences – Arachide	19
Tableau 5 : Besoins en matériels de culture attelée	21
Tableau 6 : Besoins en matériels de collecte	21
Tableau 7 : Besoins annuels en financement à l’horizon 2015	23
Tableau 8 : Répartition du coût de l’optimisation des performances de la filière Arachide	24
Tableau 9 : Répartition du coût global de la Reconstruction du capital semencier – Arachide	24
Tableau 10 : Besoin en superficie - Développement des fruits et légumes de contre saison	29
Tableau 11 : Rendement et production à l’exportation - Développement des F et L de contre saison ...	29
Tableau 12 : Valeur des exportations - Développement des F et L de contre saison	29
Tableau 13 : Investissements privés - Développement des F et L de contre saison	30
Tableau 14 : Investissements publics - Développement des F et L de contre saison	30
Tableau 15 : Plan d’actions prioritaires pour 2014	31
Tableau 16 : Répartition sectorielle des productions supplémentaires en valeur générées	34

Liste des figures

Figure 1 : Carte culture Riz	8
Figure 2 : Carte culture Arachide	8
Figure 3 : Répartition coût global – Autosuffisance en Riz	13
Figure 4 : Evolution des exportations de fruits et légumes	26
Figure 5 : Evolution de la valeur CAF des exportations de fruits et légumes vers l’Europe	27
Figure 6 : Evolution des principaux produits horticoles	27
Figure 7 : Répartition de la production en valeur engendrée	32
Figure 8 : Répartition du coût global de l’accélération de la cadence par filière	36

Liste des annexes

Annexe 1 : Articulation des objectifs des filières	38
Annexe 2 : Besoins par composante pour le développement de la filière Riz	39
Annexe 3 : Résultats prévisionnels - Développement fruits et légumes de contre saison	42
Annexe 4 : Impacts : VA supplémentaires par branche d’activités	44
Annexe 5 : Intentions de financement des PTF à saisir dans le cadre de la NASAN	46

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
APIX	Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
CAM	Croissance Annuelle Moyenne
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CTS	Centre de Triage de Richard-Toll
DAP	Di-Ammonium Phosphate
DISEM	Division des Semences
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
F CFA	Franc des Colonies françaises d'Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
KCI	Chlorure de potasse
MAER	Ministère de l'Agriculture et l'Equipement Rural
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et a Nutrition
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PASAEL	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Elevage
PDIDAS	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNIA	Programme Nationale d'Investissement Agricole
PPP	Partenariat Public-Privé
RDPA	Revue des Dépenses Publiques Agricoles
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles du Sénégal
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNIS	Union Nationale Interprofessionnelle des Semences
VA	Valeur ajoutée
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal

1. La vision du Président de la République pour l'agriculture sénégalaise

La pauvreté rurale, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable constituent des défis pressants au Sénégal. Les trois problèmes sont complexes et interconnectés. A cela s'ajoute qu'au cours de la dernière décennie et particulièrement au moment de la crise alimentaire de 2007-2008, d'importants investissements publics ont été consentis dans le secteur agricole sénégalais. Ces investissements réalisés dans l'urgence ont montré parfois leur limite voire même leur inefficacité, leur inefficience et leur inégalité entre zones agro écologiques. (cf. RDPA du Sénégal commanditée par la Banque mondiale).

Aujourd'hui la situation du secteur agricole reste préoccupante avec une contribution annuelle au PIB du secteur primaire de 8% alors qu'elle devrait s'élever à près de 15% pour permettre un retour à une croissance moyenne de 6 à 6,5% par an comme édictée dans le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

S'inscrivant dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), depuis 2012, la Vision du Président de la République du Sénégal consiste à construire une agriculture compétitive, inclusive et durable. Son crédo est d'être à la fois capable de nourrir au mieux et durablement les populations, de tirer profit des avantages du commerce international, de sécuriser et d'augmenter les revenus des ruraux et finalement de procurer des emplois agricoles et non agricoles.

Pour mettre en œuvre la Vision agricole du Président de la République à l'horizon 2017, qui se résume à assurer la souveraineté alimentaire, augmenter les revenus et contribuer davantage à la croissance économique et sociale, l'agriculture sénégalaise n'a d'autre alternative que d'accélérer la cadence en choisissant des filières prioritaires, en se modernisant et s'intensifiant, en améliorant sa productivité et sa compétitivité tout en préservant l'intérêt du monde paysan.

2. Comment accélérer la cadence et dans quelles directions ?

La gamme de produits agricoles vivriers, industriels et d'exportation et horticoles est large et constitue pour l'agriculture du Sénégal de nombreuses opportunités touchant déjà ou pouvant potentiellement toucher chacun à leur niveau des milliers de petits producteurs. Parmi ces

produits, on peut retenir l'arachide et le secteur des oléagineux, le riz, les céréales (maïs, mil, sorgho), l'oignon, la tomate industrielle, les légumes de l'horticulture commerciale et d'exportation, la produits fruitiers (mangue, agrumes, banane) et l'anacarde, le coton et le sésame.

Toute cette panoplie de produits a le soutien du Gouvernement du Sénégal et de ses partenaires, il s'est traduit ou se traduira par la mise en œuvre de programmes d'appui placés sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture.

Le ministère en charge de l'Agriculture souhaite maintenir voire développer avec l'appui de ses partenaires des stratégies d'accélération pour tous ces produits essentiels à la sécurité alimentaire et/ou à la croissance économique et sociale. Toutefois, pour accélérer réellement et significativement la cadence dans un contexte de raréfaction des ressources financières, le Gouvernement du Sénégal a choisi de faire un effort de priorisation. Ainsi, le Gouvernement avec toutes parties prenantes compte concentrer et booster ses investissements agricoles dans des produits hautement stratégiques pour le Sénégal touchant la totalité du monde rural à savoir le **Riz**, l'**Oignon**, l'**Arachide** et les **fruits et légumes de contre saison**.

Ce choix traduit également la volonté du Gouvernement d'obtenir rapidement des impacts avec des actions ciblées sur des actions essentiels tant au niveau de la production que de l'approvisionnement en semences de qualité certifiées, des infrastructures de stockage et des équipements et matériels agricoles.

3. La pertinence des choix de filières stratégiques

Le choix porté sur le Riz et l'Oignon, l'Arachide et les Fruits et Légumes de contre saison trouve aisément sa pertinence et se justifie pour cinq raisons principales :

- ✓ Couverture de l'ensemble du Sénégal avec ces produits
- ✓ Suppression graduelle de notre dépendance alimentaire
- ✓ Développement des exportations
- ✓ Génération de nouveaux emplois et de revenus supplémentaires

Figure 1 : Carte culture Riz

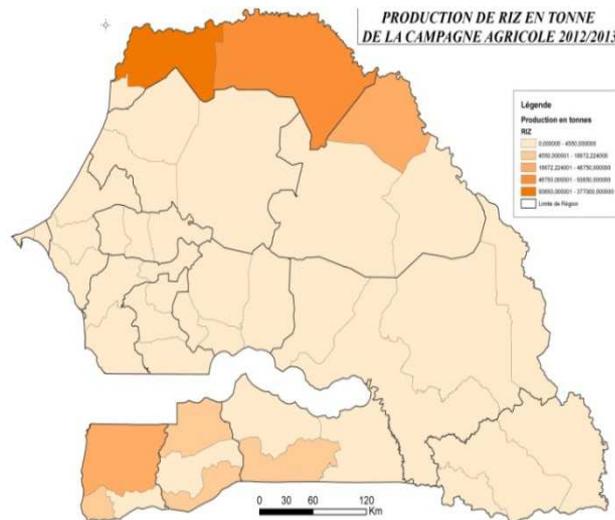
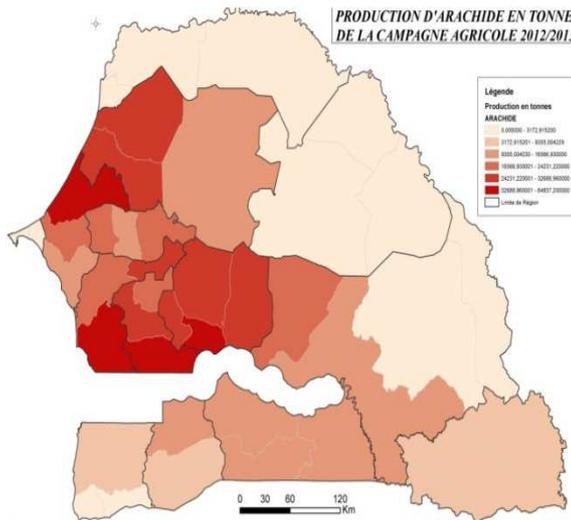


Figure 2 : Carte culture Arachide



4. La vitesse d'accélération de la cadence

En accélérant la cadence pour le Riz, l'Oignon, l'Arachide et les Fruits et Légumes, le Sénégal se fixe des objectifs ambitieux mais réalistes et cherche à atteindre des résultats tangibles et significatifs pour chacune de ces filières :

Riz : Atteindre l'autosuffisance d'ici 2017 par le biais d'une production de 1 600 000 T de riz paddy avec une contribution plus équilibrée de la Vallée du Fleuve et des zones pluviales du Sud.

Oignon : Atteindre l'autosuffisance en 2016 avec une production de 350 000 T en comblant le déficit actuel de 150 000 T par la régénération des semences et la création de systèmes de stockage.

Arachide : Atteindre une production de 1 000 000 T d'ici 2017 par l'augmentation des rendements moyens à 1,3 - 1,4t/ha en accélérant la reconstruction du capital semencier certifié en 2 ans au lieu de 3 ans, en intensifiant davantage (meilleure utilisation des paquets technologiques) et en généralisant la mécanisation.

Fruits et Légumes de contre saison : Atteindre, avec une croissance de +/- 10% par an, un volume des exportations vers l'Europe de 157 500 T à l'horizon 2017.

5. Comment accélérer par filière ciblée et à quel coût ?

Pour chacune des filières ciblées, le Gouvernement du Sénégal a défini des orientations stratégiques claires visant à accélérer la cadence.

5.1 Autosuffisance en Riz

La production rizicole a atteint 469 649 T de riz paddy en 2012. De cette production 83 % provient des zones irriguées de la Vallée du Fleuve Sénégal et 17 % des zones pluviales du Sud. Le gap pour atteindre le seuil de 1 600 000 T de riz paddy, nécessaire pour atteindre et assurer l'autosuffisance alimentaire, est de presque 1 000 000 T, ce qui équivaut à des importations annuelles de 650 000 T. Fort de ce constat, un programme de développement de la filière riz au Sénégal sera mis en œuvre.

L'atteinte d'une production de 1 600 000 T de riz paddy, synonyme d'autosuffisance représente un accroissement de la production annuelle de 1 000 000 T dont 40% en pluvial. Pour combler le déficit actuel de production, quatre grands objectifs orientent les actions du Gouvernement et sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Gain de production pour le Riz

Objectifs	Gain de production estimée (T)
Faire passer le coefficient d'intensification de 1 à 1,8 dans le Delta et augmenter les rendements d'hivernage au delà de 6 T/ha	+ 350 000
Adopter des variétés NERICA dans la zone pluviale pour faire passer les rendements moyens de 1 à 2,5 T/ha	+ 150 000
Adopter des variétés NERICA de plateau (40 000 ha) et étendre des zones de bas fonds (20 000 ha)	+ 150 000
Etendre et réhabiliter des périmètres irrigués (Vallée du Fleuve Sénégal et Anambé, + 35 000 ha)	+ 350 000
TOTAL HORIZON 2017	+ 1 000 000 T

5.1.1 Objectifs

Objectif 1 : Production semencière et croissance des rendements

L'intensification et l'augmentation des rendements d'hivernage nécessiteront une reconstruction du capital semencier. Trois pistes pourront être explorées et exploitées pour cette reconstruction : les importations de variétés homologuées au Sénégal, la contractualisation avec les organismes internationaux de Recherche, la production endogène (Recherche - multiplicateur).

Un dispositif du contrôle semencier et des infrastructures de traitement/stockage devront

accompagner la croissance et l'intensification de la production rizicole. C'est ainsi que le Gouvernement prévoit de réaliser des investissements dans les domaines suivants :

- ✓ Réalisation de centres semenciers pour la riziculture avec construction et équipement de 6 centres de conditionnement / laboratoires / stockage à Ross Béthio, Richard Toll, Podor, Matam, Tambacounda et Kolda ;
- ✓ Formation de 50 contrôleurs agréés, de 15 laborantins et 20 contremaîtres ;
- ✓ Identification et homologation de variétés adaptées à l'hivernage pour la Vallée du Fleuve ;
- ✓ Elargissement de la gamme NERICA pour couvrir la topo-séquence et les variations climatiques de la zone Sud ;
- ✓ Le développement de cadres PPP pour le transfert des centres en gestion privée

Objectifs 2 : Promotion de la riziculture pluviale de Plateau et de Bas-Fonds dans le Sud

Les nouvelles variétés NERICA introduites depuis 2010 confirment des rendements moyens de 2,5 T à l'hectare et la possibilité d'atteindre plus de 3,5 T à l'hectare avec une fertilisation et une gestion de l'eau adéquate. Le portefeuille de variétés permettra d'étendre la culture au delà des bas fonds et de cultiver les zones de plateau (800 mm), notamment dans les zones de Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Fatick et Kaolack avec les NERICA 1, 5 et 6 et des paquets technologiques adéquats. Le volume de semences disponible prévu pour 2014 est de 800 T.

Les investissements stratégiques prévus par le Gouvernement pour la promotion de la riziculture commerciale dans le Sud se feront dans les domaines suivants :

- ✓ Accélération de la multiplication de la gamme NERICA avec l'acquisition de 50 T de NERICA de niveau base et la contractualisation de la multiplication en irrigué (VFS) de 2 000 T (500 ha) de semences certifiées (R1) NERICA puis la contractualisation avec les multiplicateurs agréés de la zone Sud pour 5 000 T de NERICA (R2) en hivernage 2014 ;
- ✓ Vulgarisation étendue des variétés NERICA de Plateau et de Bas-Fonds en zone Sud avec la formation de 500 agents de suivi issus des projets de développement rural actifs dans la zone Sud (incluant zone SODEFITEX) pour un programme de vulgarisation du NERICA ;
- ✓ Déploiement de mini-rizeries en zone Sud avec la mise en place de 50 mini-rizeries dans le Sud du Sénégal au niveau des pôles de vulgarisation des projets de développement

actifs dans la zone ;

- ✓ Aménagement de bas fonds en zone Sud avec le développement de 20 000 ha de bas fonds aménagés d'ici 2017.

Objectif 3 : Intensification de la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS)

Force est de constater que depuis des années les périmètres rizicoles de la VFS sont sous-utilisés car on n'y pratique pas la vraie double culture malgré un marché rémunérateur. Cette situation s'explique pour trois raisons principales : l'insuffisance de la mécanisation ralentit la cadence des opérations; le manque de magasins crée un risque de pertes en hivernage; un seul industriel est aujourd'hui en mesure de contractualiser 50 000 T voire plus. Pour accélérer la cadence, d'importants investissements dans les installations de stockage et de trituration (prestations de services) et la mécanisation sont nécessaires.

Dans la perspective de création d'emplois, il est toutefois essentiel que la mécanisation soit repensée en combinant le savoir-faire des artisans sénégalais et l'importation d'équipements (fabrication de batteuses ASI et ISA par des artisans locaux) et en stimulant l'investissement dans l'équipement agricole et le développement de prestations de services de mécanisation.

Dans ce sillage, d'importants investissements visant à faire face au sous-équipement seront réalisés dans les 3 prochaines années :

- ✓ Construction de hangars d'abord dans la continuité de l'initiative Espagnole avec 40 unités de 1 000 T réalisées en 2014 sur fonds de l'Etat puis sur cofinancements publics/privés pour un objectif de 300 000 T de stockage installé dans la VFS d'ici 2017 ;
- ✓ Acquisitions de tracteurs et moissonneuses avec le financement à coûts partagés ;
- ✓ Construction de rizeries industrielles à travers la promotion de l'investissement par au moins 2 entreprises industrielles dans des usines de 50 000 T et plus en 2014 et la poursuite de la promotion de l'investissement privé dans le secteur rizicole ;
- ✓ Expansion des rizeries artisanales avec la promotion de l'expansion de 5 rizeries artisanales à hauteur de 7 000 T chacune (usines de 30 T/jour).

D'autres investissements seront néanmoins nécessaires. En effet, l'autosuffisance en riz

attendue à l'horizon 2017 nécessitera une production additionnelle de 350 000 T provenant d'une augmentation du rythme de réalisation des aménagements hydro-agricoles et d'une expansion des surfaces rizicoles irriguées de 35 000 ha en double culture intensive. Il faut souligner qu'il est critique que cette expansion soit cadrée par des réseaux primaires et secondaires et un drainage de qualité. Les investissements qui seront consentis par le Gouvernement pour étendre les différents domaines rizicoles irrigués sont les suivants :

- ✓ *Périmètres irrigués de la Moyenne Vallée* : réhabilitation et expansion des périmètres rizicoles collectifs irrigués de la Moyenne Vallée en complément aux réalisations du PNAR et du PASAEL ;
- ✓ *Infrastructures pour des réseaux primaires, secondaires et collecteurs* capables d'accueillir une expansion de 35 000 hectares ;
- ✓ *Financement de l'investissement en périmètres privés* avec la promotion de la création de périmètres aménagés par les producteurs privés de la Vallée et les usiniers industriels par un cadre foncier et le développement de crédits à long terme adaptés ;
- ✓ *Relance de l'Anambé* avec un plan de réhabilitation et d'expansion du réseau de l'Anambé complémentaire à celui initié par le PASAEL.

5.1.2 Contraintes et potentialités

5.1.2.1 Contraintes

- ✓ Insuffisance du matériel agricole
- ✓ Insuffisance des semences de qualité
- ✓ Faible accès aux engrais
- ✓ Faible valorisation des terres rizicultivables
- ✓ Insuffisance d'encadrement technique
- ✓ Faible organisation des producteurs
- ✓ Mauvaise organisation de la commercialisation
- ✓ Insuffisance d'équipement de transformation et de la commercialisation
- ✓ Faible niveau d'information au niveau des producteurs
- ✓ Enclavement des zones de production

5.1.2.2 Potentialités

- ✓ Potentialités hydrauliques et pédologiques rizicultivables importantes: 585.000 ha

- ✓ Ecart de rendement important, surtout en pluvial
- ✓ Demande très importante
- ✓ Présence de différents acteurs actifs sur la chaîne de valeur riz
- ✓ Disponibilité de phosphates de Matam

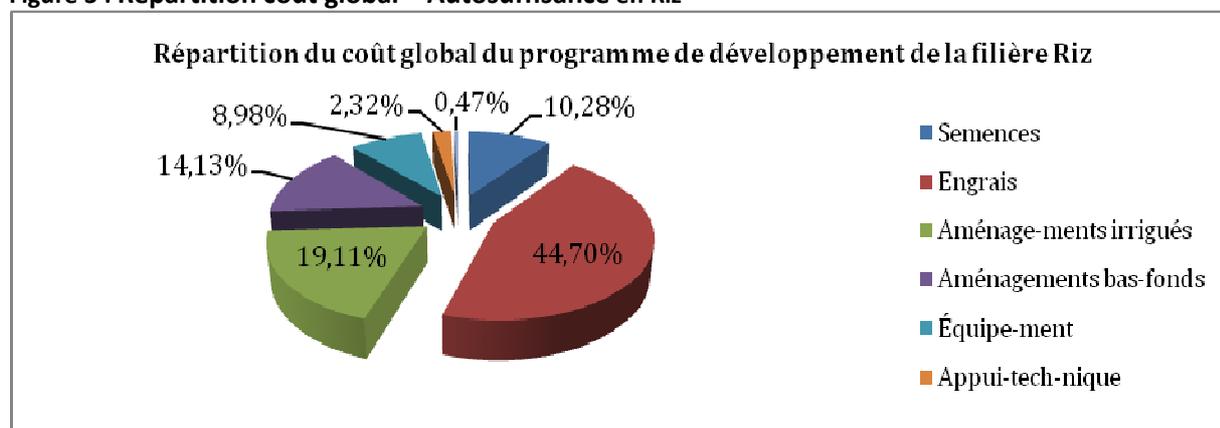
5.1.3 Coût de l'autosuffisance en Riz

En total, le coût global pour accélérer la cadence et assurer l'autosuffisance en Riz à l'horizon 2017 est estimé à **424,7 milliards de F CFA**. Ce volume d'investissement est réparti entre les facteurs de production suivants :

Tableau 2 : Répartition du coût global de l'autosuffisance en Riz

Années	Semences	Engrais	Aménagements irrigués	Aménagements bas-fonds	Équipement	Appui-technique	Formation	Total (Million CFA)
2014	8813	39184	24012	15000	22872	1879	500	112260
2015	10644	43992	15904	15000	4659	2222	500	92921
2016	11481	50620	22376	15000	4841	2714	500	107532
2017	12733	56037	18876	15000	5767	3026	500	111939
Total	43672	189833	81168	60000	38139	9841	2000	424653

Figure 3 : Répartition coût global – Autosuffisance en Riz



5.2 Autosuffisance en Oignon

La production nationale d'oignon a atteint 210 000 T en 2012. Près de 180 000 T de cette production sont commercialisées pour une demande du marché qui s'élève à plus de 300 000 T finalement satisfaite par des importations d'oignons des Pays-Bas (130 000 T importées en 2012). Ceci porte le taux de couverture des besoins en oignon à 70%. Pour satisfaire le marché, atteindre et assurer l'autosuffisance en oignon et réduire les importations, le déficit de

production doit être comblé. L'accélération de la cadence pour la filière oignon passera par le renouvellement du capital semencier et la création de systèmes de stockage pour relever le défi de la conservation.

Pour combler ce déficit de production et assurer l'autosuffisance en Oignon à l'horizon 2017, les actions du Gouvernement s'articuleront autour de 2 objectifs à savoir :

5.2.1 Objectifs

Objectif 1 : Production semencière

Pour disposer d'un stock semencier de qualité et faire face à la dégénérescence des variétés, la création de pôles de multiplication de semences certifiées de Violet de Galmi fera l'objet d'investissements du Gouvernement :

- ✓ Construction de pôles de multiplication pour la reconstitution du capital semencier en Violet de Galmi ;
- ✓ Formation des semenciers.

Objectif 2 : Couverture de l'intersaison

L'extension de la période de commercialisation par le développement du stockage longue durée concentrera les investissements avec :

- ✓ la construction d'infrastructures de stockage et de pôles agricole logistiques de mise en marché aux points de commercialisation.
- ✓ la mise en place de mécanismes de crédit de commercialisation adaptés ;
- ✓ la diffusion des standards de qualité pour le stockage et la commercialisation en intersaison.

Ces objectifs visent à :

- ✓ Produire des semences certifiées de Violet de Galmi ;
- ✓ Mettre en place un réseau plus opérationnel de semences certifiées ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques des producteurs ;
- ✓ Construire d'abris séchoir de conservation ;
- ✓ Encourager la production d'oignons à partir de bulbilles.

5.2.2 Mesures d'accompagnement

La réussite du programme requiert la satisfaction des conditions suivantes :

(i) La mise en place de crédits accessibles aux producteurs dans les délais (dès le mois de septembre) ce qui suppose la révision des conditions d'accès au crédit CNCAS, notamment la baisse des taux d'intérêts, du montant de l'apport personnel et des frais de dossiers, la nécessité d'individualiser le crédit, ainsi que la facilitation de l'instruction des dossiers ;

(ii) La mobilisation générale et concertée de tous les acteurs concernés dès la fin du mois de juin; toutes les parties (Etat, Industriels, Fournisseurs, CNCAS, producteurs, etc.) devront chacune en ce qui la concerne, pouvoir prendre les décisions relevant de sa responsabilité afin d'assurer un démarrage satisfaisant pour la campagne.

(iii) La mise en place d'un système de distribution performant des intrants et de l'équipement ;

(iv) Le suivi et l'évaluation du programme. Pour bien évaluer, périodiquement, l'état de la situation en ce qui concerne la production et la commercialisation des légumes, il importe de pouvoir compter en permanence sur l'existence d'un système d'information fiable et bien géré.

5.2.3 Coût de l'autosuffisance en Oignon

Le coût global du volet filière Oignon pour accélérer la cadence de l'agriculture sénégalaise et assurer une autosuffisance en oignon sur la période 2013-2017 est estimé à **20,90 milliards de F CFA**. Les besoins en intrants pour développer la filière oignon sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Besoins en intrants - Oignon

Intrants	2013	2014	2015	2016	2017
Superficie (ha)	9 975	10 450	10 925	11 400	11 875
Semences (T)	39,9	41,8	43,7	45,6	47,5
10 10 20 (T)	4 987,50	5 225	5 462,50	5 700	5 937,50
Urée (T)	2 493,75	2 612,50	2 731,25	2 850	2 968,75
Nématicides (T)	1 197	1 254	1 311	1 368	1 425
Insecticides (L)	9 975	10 450	10 925	11 400	11 875

5.3 Optimisation des performances de la filière Arachide

En 2012, la production d'arachide a atteint 693 000 T sur une superficie de 709 000 ha, soit un rendement moyen de 1,02 tonne par hectare. Pour atteindre l'objectif de 1 000 000 T d'ici 2017 des efforts devront être faits sur l'augmentation des rendements moyens à 1,3 - 1,4 tonne par hectare. Ceci, en reconstituant un capital semencier de qualité certifié en 2 ans au lieu de 3 et en généralisant la mécanisation.

Ainsi, pour atteindre l'objectif d'une production nationale de 1 000 000 T à l'horizon 2017, le Gouvernement s'est fixé 3 principaux objectifs :

- ✓ Reconstitution du capital semencier ;
- ✓ Développement de partenariats et d'actionnariats avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière ;
- ✓ Intensification de la mécanisation.

5.3.1 Objectifs

Objectif 1 : Reconstitution du capital semencier

Pour reconstituer le capital semencier dans un délai raccourci (3 à 2 ans), il faudra atteindre une cadence annuelle de production et de distribution de 5 000 T de semences d'arachide certifiées par année. Les investissements réalisés par le Gouvernement pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- ✓ Production/certification annuelle de 80 T de pré-bases et 400 T de bases ;
- ✓ Production annuelle de 5 000 T de N1 et 45 000 T de N2 sur un minimum de 40 000 ha par des réseaux de petits producteurs encadrés par les opérateurs semenciers agréés ;
- ✓ Création d'un réseau national de centres de conditionnement et de laboratoires semenciers associés à des centres régionaux de stockage de semences certifiées d'une capacité de 50 000 T ;
- ✓ Constitution au niveau des localités d'un corps de plus de 200 contrôleurs agréés, 40 laborantins et 100 contremaîtres de centres de traitement formés selon les normes CEDEAO et OCDE ;

- ✓ Développement avec les banques d'instruments de crédit de collecte et de stockage pour accélérer l'achat des semences, centraliser le stockage inter campagne et ordonnancer la distribution.

Objectif 2 : Développement de partenariat et d'actionnariat avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière

Pour développer une chaîne de valeur semencière décentralisée et inclusive en partenariat avec le privé, des investissements seront consentis pour que les opérations de contrôle, d'analyse, de conditionnement, de certification et de stockage puissent faire intervenir le secteur privé et les organisations actives au niveau local sous la supervision des services du MAER. Il s'agit :

- ✓ Gestion du programme de reconstitution des semences d'arachide certifiées par le MAER en contractualisant la production des pré-bases et des bases avec les services de l'ISRA (pré-bases) et avec des acteurs privés tels que des opérateurs semenciers agréés (bases) ;
- ✓ Transfert de la gestion des centres de conditionnement par la mise en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP du type de celui développé pour le CTS de Richard Toll ;
- ✓ Privatisation de l'exploitation des laboratoires semenciers régionaux par le transfert de la gestion à des opérateurs privés agréés sous le contrôle technique du laboratoire central de la DISEM ;
- ✓ Constitution de GIE de Contrôleurs agréés parrainés par les organisations paysannes telles que l'ASPRODEB et sous la tutelle technique de la DISEM ;
- ✓ Gestion des hangars régionaux semenciers par des opérateurs spécialisés agréés en matière de tierce détention et d'agrégation qualité.

Aussi, il faut songer à réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur 3 ans principalement, (i) en réduisant graduellement les crédits budgétaires alloués aux subventions, (ii) en mettant en place un programme de ciblage des bénéficiaires de subventions, et, enfin, (iii) en rendant effective l'incitation fiscale à l'investissement et en vulgarisant la mesure d'exonération de la TVA sur les équipements agricoles et les intrants

pour la fortification alimentaire.

Objectif 3 : Intensification de la mécanisation

La mécanisation des opérations agricoles pour la culture Arachide sera réalisée dans le cadre d'importants investissements tels que :

- ✓ Achèvement du programme 2013 de distribution du matériel agricole et programme complémentaire 2014 pour parachever la couverture ;
- ✓ Déploiement ciblé et maîtrisé de tracteurs ;
- ✓ Adaptation du mécanisme de crédit et introduction du crédit bail comme outil de sécurisation du crédit ;
- ✓ Formation des propriétaires de tracteurs en gestion d'une entreprise de prestation de services ;
- ✓ Mise en place d'une base de données de suivi du matériel agricole.

5.3.2 Contraintes

D'une manière spécifique, les systèmes semenciers mis en place pour assurer un approvisionnement du monde rural en semences certifiées ont connu entre autres difficultés :

- ✓ un faible niveau d'organisation du système semencier caractérisé par des insuffisances dans la coordination des différents programmes ;
- ✓ la faible disponibilité en semences certifiées, induite par le dysfonctionnement du dispositif de production et de distribution des semences ;
- ✓ une faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs de la filière, notamment, les services de contrôle et la recherche ;
- ✓ l'inadaptation du système de crédit en vigueur, au regard des capacités d'éligibilité des acteurs (production et commercialisation des semences) ;
- ✓ une faiblesse des capacités techniques, managériales des privés semenciers.

5.3.3 Schéma de production à l'horizon 2015

Pour garantir la pérennisation d'un système de production et d'approvisionnement en semences certifiées, il est nécessaire d'assurer tous les ans, les besoins en semences de prébase. Dans le cadre de la reconstitution du capital semencier, l'ISRA s'est engagé à mettre en place un programme de reconstitution des stocks de sécurité de G0 à G1 et de production

de semence prébase (ou G3) des différentes spéculations dont notamment l'arachide et les espèces diverses (le riz, le mil, le sorgho, le maïs, le niébé, le sésame) et les cultures horticoles dans les divers centres ou stations et en partenariat avec les acteurs de la filière. La stratégie de mise en œuvre du programme « arachide » est articulée autour de l'estimation des besoins initiaux de l'Etat en prébase de toutes les variétés évaluée à 65,7 T qui doivent être portés à 80 T. Ces quantités de semences de prébase estimées nécessitent des dispositions à prendre dans le sens de la production des niveaux inférieurs G0, G1 et G2. La démarche du programme est de travailler en synergie avec les opérateurs semenciers et autres acteurs de la filière pour en assurer la pérennisation des activités de multiplication des semences.

Tableau 4 : Plan détaillé de production de semences certifiées – Arachide (horizon 2015)

Niveau	Hivernage 2013			Contre Saison 2014		Hivernage 2014		Hivernage 2015	
	Prod Escomptée	Prélèvement C.S	Reliquat	Semences mères	Production	Semences mères	Production	Semences mères	Production
G2	7	7	0	7	8	8	8	8	8
PB	65	65	0	65	65	65	80	80	80
B	50	50 ⁽¹⁾	0	50 ⁽¹⁾	1425	1425	650	650	800
N1	3800	300 ⁽²⁾	3500	300 ⁽²⁾	3000	6500 ⁽³⁾	11400	11400	6500
N2	3000	-	3000	-	-	23000	52000	52000	60000
N3	28000	-	28000	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Redoublement de niveau Base

⁽²⁾ Redoublement de niveau 1 (R1)

⁽³⁾ Production disponible en début d'hivernage 2014 = Reliquat Production Hivernage 2013 + Prod C.S 2014

N.B: Les G2 et PB sont produites par l'ISRA

5.3.4 Stratégie de mise en œuvre

Le programme d'urgence de reconstitution du capital semencier nous permet d'attendre une production escomptée de près de 35 000 T. Une partie de cette production sera utilisée pendant la contre saison et la mise en place des cultures se fera en janvier 2014 et la récolte aura lieu dans la période avril – mai pour être utilisée en hivernage 2014 (Juin).

L'objectif visé est de raccourcir le processus de multiplication pour nous permettre de produire à la fin de l'hivernage 2015 la quantité de 60 000 T de semences de niveau 2 nécessaires au renouvellement de moitié (50%) du capital semencier pour un objectif de production d'un million de T d'arachide à partir de 2016.

Pour se faire, l'**ISRA** devra assurer la production de **65 T de prébase** pendant la contre saison de 2014 et de 80 T de prébase à partir de l'hivernage 2014.

Les opérateurs semenciers disposant des terres avec une bonne maîtrise d'eau seront mis à contribution pour assurer la multiplication des 65 T de PB produites en hivernage 2013 et faire un marquage de pas, comme le prévoit le règlement harmonisé, pour les 50 T de Base et une quantité de 300 T de niveau 1 sur les productions de l'hivernage 2013 ; soit au total des besoins en superficie d'environ **3 500 hectares pour la contre saison**.

En termes de résultats, cette campagne de contre saison nous permettra d'obtenir pour le prochain hivernage (2014) les quantités de semences mères ci- après :

- 65 T de prébase ;
- 1 425 T de base ;
- 6 500 T de niveau 1.

La production de semences certifiées attendue à la fin de l'hivernage 2014 sera de **52 000 T de niveau 2**, soit **43%** du capital semencier.

Cette tendance nous donnera la production de **60 000 T** de semences de niveau 2, soit 50 % du capital semencier national estimé à environ 120 000 T pour 1 000 000 d'hectares emblavées

5.3.5 Besoin d'appui

5.3.5.1 Appui en équipements agricoles et de collecte

➤ Estimations des besoins en matériels de culture attelée

Tableau 5 : Besoins en matériels de culture attelée

Superficies nécessaires	Matériels	Norme	Nombre	Coût unitaire	Coût total
70 000 ha	Semoir	1 pour 8 ha	8 000	246 620	1 972 960 000
	Houe Sine 3 dents	1 pour 10 ha	4 500	128 148	576 666 000
	Houe occidentale	1 pour 12 ha	2 500	87 084	217 710 000
	Arara	1 pour 10 ha	6 000	131 098	786 588 000
	Charrue UCF	1 pour 8 ha	3 000	129 446	388 338 000
	Charrette équine	1 pour 10 ha	4 000	380 196	1 520 784 000
	charrette asine	1 pour 10 ha	3 000	260 662	781 986 000
TOTAL					6 245 032 000

➤ Besoin en matériels de collecte

Tableau 6 : Besoins en matériels de collecte

Niveau	Production (T)	Besoins en infrastructure	Crible	Coût total
		Tarare à moteur		
Base et N1	7 500	30		200 000 000
N2	60 000		200	200 000 000
TNC	Total	30	200	400 000 000

La réussite d'un tel programme dépend en bonne partie de la capacité des opérateurs de prendre en charge les aspects liés à la mobilisation des ressources nécessaires, mais aussi et surtout à l'engagement des producteurs multiplicateurs des semences à respecter l'ensemble des itinéraires techniques, à savoir :

- l'utilisation de semences mères d'origine (traçabilité) ;
- l'application des doses d'engrais ;
- les mesures de protection phytosanitaires idoines ;
- le traitement et le conditionnement des semences dans les centres spécialisés.

Aussi, la mise en place des infrastructures de conditionnement et de stockage par l'acquisition de cribles et tarare à moteurs, la mise en place d'unités de conditionnement mobiles et la réhabilitation des stations de conditionnement serait un facteur de succès à une telle relance.

5.3.5.2 Appui en engrais

Sur la base de la dose recommandée de 150 kg d'engrais 6 20 10, les besoins annuels en engrais se chiffrent à **10 000 T**.

Au prix actuel du marché et avec le même niveau de subvention appliquée, le montant de la subvention annuelle qui sera supportée est de **1,5 milliard de F CFA**.

5.3.5.3 Dispositif de contrôle

L'objectif du contrôle semencier est de garantir à l'agriculteur la bonne qualité technologique de la semence (conformité aux normes de certification) proposée à la vente et d'assurer la traçabilité des produits. Pour assurer sa mission régalienne, le service de contrôle et de certification doit disposer de techniciens, de contrôleurs et analystes bien formés, de laboratoires des semences équipés.

Le contrôle et la certification des semences seront assurés par le service officiel de contrôle des semences. Par conséquent, la construction de six (06) laboratoires régionaux d'analyses de semences. Pour effectuer le contrôle des semences, il a été constaté un déficit en ressources humaines et logistique. Ainsi, 42 contrôleurs devront être recrutés pour renforcer le personnel. Ce faisant, un budget annuel de 75 000 000 F CFA, soit un salaire moyen de 150 000 F CFA par mois par agent.

Aussi, pour mener à bien leurs activités, les contrôleurs doivent être dotés de moyens logistiques adéquats, (voitures, motos, carburant etc.) estimés à 400 000 000 F CFA.

Enfin, dans l'optique d'augmenter l'efficacité des contrôles, des missions de supervisions et des sessions de formation pour la capacitation des producteurs et de recyclage de contrôleurs seront planifiées et organisées. Le coût de ces différentes activités est estimé annuellement à 50 000 000 F CFA.

5.3.5.4 Coût de production des semences

L'hypothèse de travail s'est faite sur la base des comptes d'exploitation de certaines organisations et des prix au producteur pratiqués comme prix d'acquisition des semences au niveau des producteurs et/ou ISRA.

Les montants ci-dessous sont considérés comme prix de référence pour la semence d'arachide selon les niveaux concernés. Des frais de collecte, de conditionnement qui intégrant les frais financiers et la marge de l'opérateur semencier sont estimés dans l'ordre de 75 à 80 francs CFA.

- Pré base 1 000 à 1 250 FCFA/kg
- Base 350 FCFA/kg
- Niveau 1(R1) 260 FCFA/kg
- Niveau 2 (R2) 240 FCFA/kg
- Prix ordinaires 200 FCFA /kg en 2013
- Frais de 75 à 80 FCFA au kilogramme de semences conditionnées pour le niveau R2.

Tableau 7 : Besoins annuels en financement à l'horizon 2015 (en milliards de F CFA)

Besoin en financement	2013	2014	2015
Coût de Production	7,25	13,41	14,00
Frais de conditionnement	2,23	4,10	4,31
Coût de la collecte	9,48	17,51	18,31

Pour atteindre cet objectif qui consiste à renouveler de moitié le capital semencier arachide à l'horizon 2015, le tableau ci-dessus nous renseigne sur les coûts de production de la semence qui doit être cédée aux producteurs.

Comme l'existence d'un marché pour les semences produites ne se pose pas, la seule contrainte qui peut subsister n'est rien d'autre que l'accessibilité économique et éventuellement physique, d'où la nécessité de poursuivre la subvention de l'Etat en vue de faciliter son acquisition.

5.3.6 Mesures d'accompagnement

La volonté de relancer l'agriculture exprimée par la plus haute autorité de l'Etat, pour atteindre la sécurité alimentaire nécessite la création de conditions attractives à l'investissement privé pour le secteur semencier. Ces conditions nécessitent impérativement la *sécurisation des semences de prébase, le renforcement des capacités des services techniques nationaux et l'appui à l'émergence d'entreprises semencières privées* afin d'asseoir une filière semencière étendue, organisée et forte.

Des mesures d'accompagnement allant dans le sens de la mise en place d'infrastructures de traitement et de conditionnement des semences par l'acquisition de cribles et tarare à moteurs, la mise en place d'unités de conditionnement mobiles et la réhabilitation des stations

de conditionnement aideraient à la bonne réalisation de nos objectifs. La poursuite de la subvention des engrais et la mise en place d'un fonds de garantie qui servirait à appuyer la production et à la commercialisation des semences seraient aussi un facteur de succès.

Aussi, il serait impératif d'assurer au minimum des ressources humaines pour le contrôle et la certification.

5.3.7 Coût et mécanisme de l'optimisation des performances de la filière Arachide

5.3.7.1 Coût

Le coût global pour accélérer la cadence et optimiser les performances de la **filière arachide** est estimé à **92 milliards de F CFA**. Ce montant, pour les cinq prochaines années est constitué de 54,04 milliards de F CFA pour la reconstruction du capital semencier Arachide, de 27,96 milliards de F CFA pour les subventions semences et 10 milliards de F CFA pour satisfaire les besoins en matériel agricole du programme Arachide.

Tableau 8 : Répartition du coût de l'optimisation des performances de la filière Arachide

Rubrique	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Reconstruction du capital semencier	9.48	22.275	22.285			54.04
Subvention intrants	8.2	4.94	4.94	4.94	4.94	27.96
Subvention matériel agricole	2	2	2	2	2	10
Total	19.68	29.215	29.225	6.94	6.94	92

Pour la reconstruction du capital semencier, on a la répartition ci-dessous :

Tableau 9 : Répartition du coût global de la Reconstruction du capital semencier – Arachide

Rubrique	2013	2014	2015
Production semences	9.48	17.5	18.31
Matériel de culture attelée	-	2.1	2.1
Matériel de collecte	-	0.4	0
Appui en engrais	-	1.5	1.5
Laboratoire et équipements	-	0.25	0.25
Contrôle et certification	-	0.525	0.125
TOTAL	9.48	22.275	22.285
	54.04		

Le coût du programme pour la reconstitution du capital semencier à 50% se chiffre à hauteur de 54 milliards pour les deux années et le programme d'urgence de reconstitution de 2013. Cependant, avec le niveau de subvention accordée dans l'acquisition des semences, environ 50%, les coûts directement supporté par l'Etat se chiffre à 31,8 milliards de francs CFA.

5.3.7.2 Mécanisme

La reconstitution du capital semencier se fera sur une période de deux (02) années et nécessitera, la mobilisation d'importants moyens financiers pour la réalisation et la réhabilitation des infrastructures indispensables à la mise en œuvre d'un programme semencier.

Au delà des deux ans, le fonctionnement du dispositif de coordination et de suivi du programme semencier à l'échelle nationale, la formation continue des différents acteurs du programme, nécessiteront une disponibilité financière autonome à la filière. A ce titre, en accord avec les acteurs directs de la stratégie, un fonds semencier dont les modalités de constitution et de gestion seront définies, sera mis en place au démarrage du programme.

Au démarrage du programme, l'Etat appuiera, sous forme de subvention, l'acquisition des intrants pour la production de semences et des matériels de culture attelée et d'infrastructures de collecte et de conditionnement. Le montant total de cette subvention de l'Etat pourrait être reconstitué et servir de fonds de garantie qui sera domicilié auprès de la CNCAS en attendant la mise en place d'un fonds semencier qui rendrait autonome le système de production de semences certifiées.

Ainsi, au vu de l'évolution des subventions accordées par le passé aux graines écrémées de l'arachide à hauteur de 65% (exception faite en 2013), l'Etat pourrait viser à terme une subvention de 50%, ce qui donnerait en moyenne un montant de l'ordre de 9 milliards pour des semences de qualité nettement supérieure.

5.4 Développement des filières fruits et légumes de contre saison

5.4.1 Objectifs

L'objectif global de développement des fruits et légumes de contre saison hautement stratégique est de traduire l'engagement confirmé de l'Etat pour une agriculture diversifiée, compétitive et rentable. De manière spécifiques, il s'agira de :

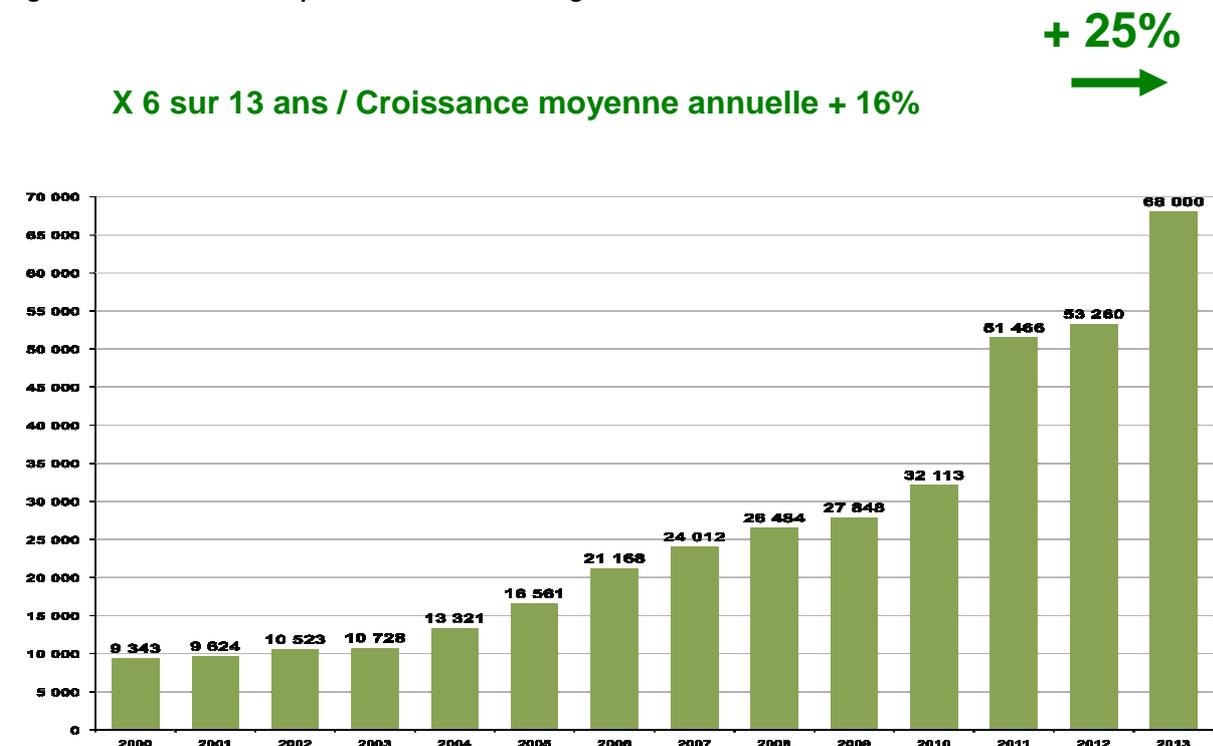
- ✓ soutenir le développement durable et inclusif de l'agrobusiness (partenariat public-privé) dans la zone potentielle comme le Ngalam et le Lac de Guiers par exemple ;
- ✓ promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre saison au profit des marchés intérieurs, sous-régionaux et internationaux ;

- ✓ concevoir et mettre en œuvre des solutions viables et consensuelles dans le domaine de la gestion foncière afin de les étendre à d'autres zones du territoire national (schéma foncier déjà élaboré et validé par le Gouvernement).

5.4.2 Atouts : Horticulture d'exportation et d'import-substitution un secteur porteur

Les fruits et légumes de contre saison sont hautement stratégiques et possèdent des avantages comparatifs considérables. Sur la période allant de 2000 à 2012, les exportations de fruits et légumes tout produit confondu (hors la destination Suisse) se sont multipliées par 6 avec 16 % de croissance annuelle moyenne (CAM) avec effet simple PDMAS.

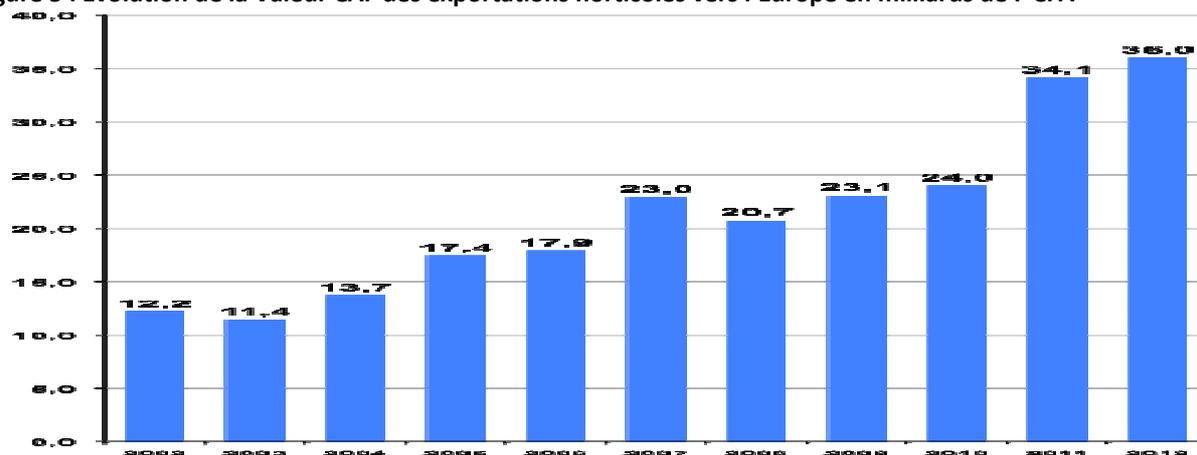
Figure 4 : Evolution des exportations de fruits et légumes de 2000 à 2012



Source : Eurostat online / estimation pour 2013 (chiffre provisoire)

En 2012, la valeur CAF des exportations horticoles vers l'Europe s'élevait à **55 millions d'euros** soit **36 milliards de F CFA**.

Figure 5 : Evolution de la Valeur CAF des exportations horticoles vers l'Europe en milliards de F CFA

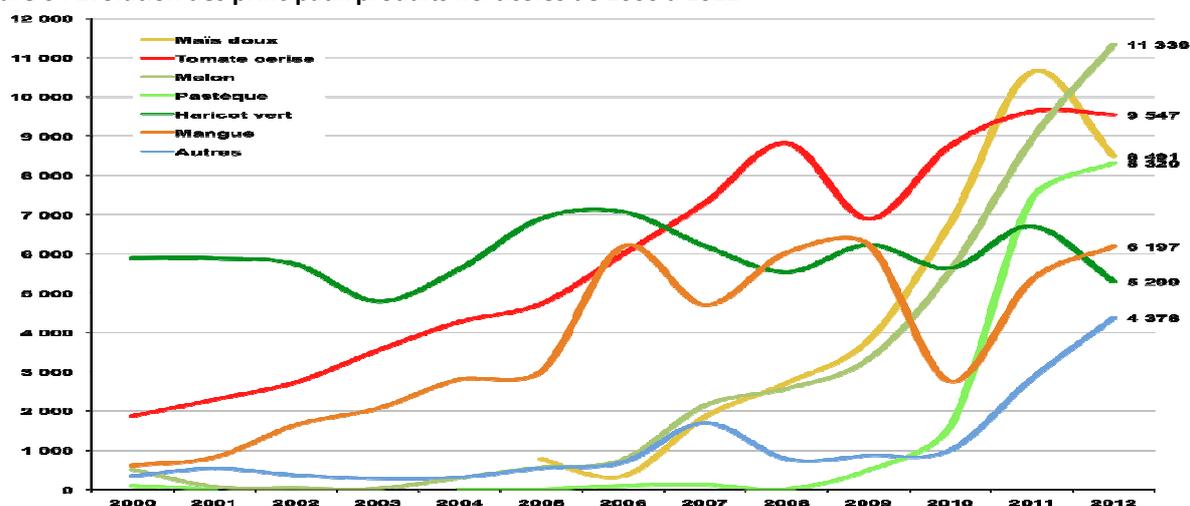


Source : Eurostat on line

Les produits horticoles se sont bien comportés sur la période de 2000 à 2012. Les croissances suivantes sont notées :

- ✓ CAM de 15% pour la tomate cerise et de 21% pour la mangue sur la période ;
- ✓ CAM de 30% pour le melon et de 45% pour la pastèque sur la période ;
- ✓ Apparition puis progression rapide des exportations de maïs doux avec une CAM de 41% de 2005 à 2012 ;
- ✓ Stagnation des exportations de haricot vert avec une CAM de -1% sur la période allant de 2000 à 2012 mais observation d'une progression significative en 2013 avec un record atteint pour ce produit s'établissant à 8 000 T environ (+38% comparé à 2012) ;
- ✓ Diversification des produits horticoles export au cours des dernières années avec notamment apparition de la courge butternut (1546 T en 2012), de l'oignon (798 T en 2012) et radis (307 T en 2012).

Figure 6 : Evolution des principaux produits horticoles de 2000 à 2012



Source : Eurostat online

En somme, les forfaits suivants justifient aussi le choix des fruits et légumes comme produits stratégiques :

- ✓ Evolution des exportations vers l'Europe (hors Suisse) de fruits et légumes de **+25% entre 2012 et 2013** ;
- ✓ Valeur CAF > 60 millions euros soit près de **45 milliards de F CFA** (estimation 2013) ;
- ✓ Prédominance de quelques produits phare : Melon & pastèque, tomate cerise, maïs doux et haricot vert avec un rebond spectaculaire au cours de la dernière campagne de contre-saison 2012-2013 ;
- ✓ **Augmentation de 40%** des exportations de mangue (8 700 T) à destination de l'Europe comparée à 2012 ;
- ✓ **Nouveaux produits de diversification** ayant fait récemment leur entrée sur le marché export en forte progression : **Courge butternut, oignon vert, radis, piment haut de gamme, asperge, etc.**

5.4.3 Option prise

Avec un potentiel de croissance important pour les fruits et légumes d'exportation vers l'Europe, la sous-région et autres destinations, mais aussi les potentialités de développement des produits d'import-substitution (banane et oignon) ; et une croissance de +/- 10% par an, on estime que le volume des exportations vers l'Europe atteindra 100 000 T à l'horizon 2017 avec simplement l'effet PDMAS (hors 2 500 ha de la vallée).

Mais avec les effets entrepris par l'Etat du Sénégal, PDMAS (mise en valeur de 2 500 ha dans la vallée) et un financement de 65 millions de dollars US dans le cadre du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) dont les zones principales d'intervention seront la vallée du Ngalam et le Lac de Guiers et couvriront 10 000 hectares, nous pourrons :

- ✓ Considérer la mise en valeur des 500 ha du PDMAS réservés aux investisseurs privés ;
- ✓ Considérer, en se basant sur le document final ayant fait l'objet de la négociation du PDIDAS, la mise en valeur de 3 000 ha pour les investisseurs privés ;
- ✓ Tabler sur 3 spéculations : maïs doux, melon/pastèque et patate douce en plein champs et une spéculation : tomate cerise sous abris.

Tableau 10 : Besoin en superficie (ha) – Fruits et légumes de contre saison

Spéculation	Type	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	plein champs	100	150	300	400	500
Maïs doux	plein champs	200	375	550	850	1 000
Melon / pastèque	plein champs	150	300	400	800	1 000
Patate douce	plein champs	50	150	200	375	900
Tomate cerise	sous abris	0	25	50	75	100
Total		500	1000	1500	2500	3500

Tableau 11 : Rendement et Production à l'exportation – Fruits et légumes de contre saison

Spéculation	Rendement (T/ha)	Production à l'exportation (T)				
		2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	6	600	900	1 800	2 400	3 000
Maïs doux	8	1 600	3 000	4 400	6 800	8 000
Melon / pastèque	25	3 750	7 500	10 000	20 000	25 000
Patate douce	15	750	2 250	3 000	5 625	13 500
Tomate cerise	80	0	2 000	4 000	6 000	8 000
Total		6700	15650	23200	40825	57500

Tableau 12 : Valeur des exportations (CAF en Euro) – Fruits et légumes de contre saison

Spéculation	P.U (Euro/T)	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	1 679	1 007 634	1 511 450	3 022 901	4 030 534	5 038 168
Maïs doux	992	1 587 786	2 977 099	4 366 412	6 748 092	7 938 931
Melon / pastèque	802	3 005 725	6 011 450	8 015 267	16 030 534	20 038 168
Patate douce	687	515 267	1 545 802	2 061 069	3 864 504	9 274 809
Tomate cerise	1 489	0	2 977 099	5 954 198	8 931 298	11 908 397
Total (Euro)		6 116 412	15 022 900	23 419 847	39 604 962	54 198 473
Total (F CFA)		4 006 250 000	9 840 000 000	15 340 000 000	25 941 250 000	35 500 000 000

Nous aurons ainsi pour 2017, une production totale de **157 500 T** (100 000 + 57 500) pour une valeur de 103,36 milliards de F CFA (67,86 + 35,5).

5.4.4 Coût développement des fruits et légumes de contre saison

Le coût global (hors amortissements) pour le développement des fruits et légumes de contre saison s'élèverait à 43,5 milliards de F CFA. Ce financement sera assuré par un partenariat public-privé et l'Etat facilitera les exportations par le biais d'une détaxation ciblée et/ou d'une réduction de la fiscalité. Ainsi, l'investissement total de l'Etat du Sénégal s'évalue à 6,750 milliards de F CFA et le secteur privé va s'investir pour 36,750 milliards de F CFA.

Tableau 13 : Investissements privés (3 500 ha) – Fruits et légumes de contre saison

Désignation	P.U (CFA/ha)	2013	2014	2015	2016	2017
Constructions et aménagement	2 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Irrigation	2 500 000	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Equipement agricole et matériel	1 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sous abris équipés	70 000 000	0	1 750 000 000	3 500 000 000	5 250 000 000	7 000 000 000
Total (F CFA)		2 750 000 000	4 500 000 000	6 250 000 000	10 750 000 000	12 500 000 000
Total général (F CFA)		36 750 000 000				

Tableau 14 : Investissements publics en nouveaux aménagements hydro-agricoles dans la zone du Nord (PDMAS et PDIDAS)

Désignation	Unités	Quantité	2013	2014	2015	2016	2017
Investissements PDMAS							
Nombre d'hectares aménagés	Ha	2 500					
Coût total des aménagements hydro agricoles	CFA	7 500 000 000					
Coût par hectare	CFA/ha	3 000 000					
Nbre hectares cultures d'exportation	Ha	500					
Contribution de l'Etat aménagements export	CFA	1 500 000 000					
Amortissement sur 25 ans	CFA		60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Investissements PDIDAS							
Nombre d'hectares à aménager	Ha	10 000					
Coût total des aménagements hydro agricoles	CFA	17 500 000 000					
Coût par hectare:	CFA/ha	1 750 000					
Nbre hectares cultures d'exportation	Ha	3 000					
Contribution de l'Etat aménagements export	CFA	5 250 000 000		1 312 500 000	2 100 000 000	1 050 000 000	525 000 000
Amortissement sur 25 ans	CFA			52 500 000	136 500 000	178 500 000	199 500 000
Investissements PDMAS + PDIDAS							
Total investissements Etat du Sénégal	CFA	6 750 000 000					
Coût par hectare		1 928 571					
Total amortissement sur investissement de l'Etat	CFA		60 000 000	112 500 000	196 500 000	238 500 000	259 500 000
Amortissement / hectare		77 143					

NB : Zone cible Delta du Fleuve Sénégal et Lac de Guiers

Seulement périmètres développés en PPP (excluant des investissements privés autonomes)

Investissements structurants: PDMAS (réalisé avant 2013), PDIDAS (2013 - 2017)

6. Plan d'actions prioritaires pour 2014

L'ensemble des actions retenues par le ministère en charge de l'Agriculture, pour accélérer la cadence de l'Agriculture sénégalaise, avec les partenaires identifiés au cours d'un processus

participatif devant avoir un impact significatif sur le développement de l'agriculture en particulier et le développement économique et social en général, ont été répertoriées dans un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour l'année 2014. Ainsi, dès 2014, le Gouvernement du Sénégal mettra en œuvre onze actions prioritaires pour l'ensemble des filières ciblées. Ces actions immédiatement visibles et avec un impact considérable sur l'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise joueront un rôle de catalyser avec un puissant effet d'entraînement qui permettra de développer l'agriculture sénégalaise en particulier et l'économie nationale en général.

Tableau 15 : Plan d'actions prioritaires pour 2014

			C.U ('000,000 CFA)	C.T ('000,000 CFA)	PUBLIC	PRIVÉ
1. Centres semenciers arachidiers régionaux 10 x 5000 tonnes						
Laboratoires	10	unités	60.0	600	600	
Centre de traitement	10	unités	150.0	1 500	1 500	
Entrepôts	10 x 5000	m2	0.1	5 000	5 000	
2. Centres de stockage de riz paddy - zone rizicoles 3 x 5000m2						
Entrepôts	40 x 2000	m2	0.1	8 000	6 000	2 000
3. Centres de stockage d'engrais régionaux - zone rizicoles 3 x 5000m2						
Entrepôts	3 x 5000	m2	0.1	1 500	1 125	375
4. Centres semenciers rizicoles 5 unités						
Laboratoires	5	unités	60.0	300	225	75
Centre de traitement	5	unités	150.0	750	563	188
Entrepôts	10000	m2	0.1	1 000	750	250
5. Pôles de multiplication de semences d'oignon						
6. Acquisition d'équipements agricoles par crédit bail et financement bancaire						
Tracteurs	200	unités	30.0	6 000		6 000
Motoculteurs	500	unités	1.0	500		500
Moissonneuses batteuses	20	unités	50.0	1 000		1 000
7. Multiplication accélérée NERICA: 5000 tonnes						
Semence certifiée	5000	tonnes	0.5	2 500	2 500	
8. Aménagements rizicoles						
Vallée - primaires et secondaires	20000	ha	3.0	60 000	60 000	
Sud Bas-Fonds	10000	ha	2.0	20 000	20 000	
9. Rizeries industrielles						
Rizeries industrielles - 200 T/J	2	unités	700.0	1 400		1 400
Rizeries moyennes 50T/J	5	unités	100.0	500		500
10. Mini-Rizeries – Sud						
Mini rizeries (5 T/J)	50	unités	3.0	150	150	
TOTAL INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES 2014				110 950	98 663	12 288
			Dont aménagements	80 000	80 000	0
TOTAL Hors aménagements				30 950	18 663	12 288

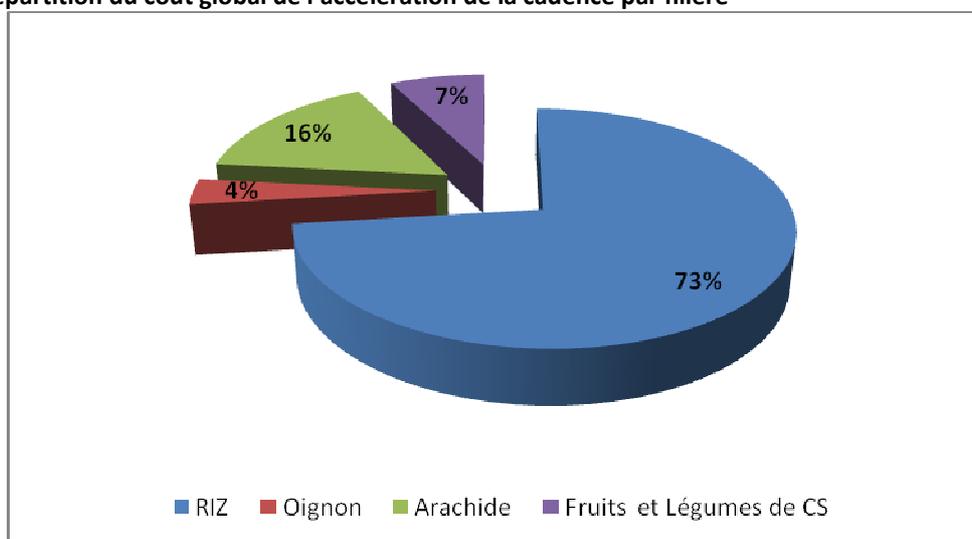
7. Evaluation du coût global et partenaires à impliquer pour accélérer la cadence

7.1 Evaluation du coût global du PRACAS

7.1.1 Volume de financement

Les besoins globaux de financement pour accélérer la cadence de l'Agriculture sénégalaise 2013-2017 sont évalués à 581 milliards de F CFA, réparti comme suit : autosuffisance en Riz avec 424,7 milliards de F CFA (73%), optimisation des performances de la filière Arachide avec 92 milliards de F CFA (16%), autosuffisance en Oignon avec 20,9 milliards de F CFA (4%) et développement des fruits et légumes de contre saison avec 43,50 milliards de F CFA (7%).

Figure 7 : Répartition du coût global de l'accélération de la cadence par filière



7.1.2 Opportunités de financement à saisir

Dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN), des intentions de financement ont été exprimées par les membres du G8, les partenaires techniques et financiers, les partenaires au développement ainsi que le secteur privé par le biais de sociétés nationales et étrangères. Ils ont exprimé leurs intentions d'appuyer les plans d'investissement du PNIA et les objectifs de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Dans le même sillage, trente deux de sociétés dont 25 nationales et 7 étrangères ont émis des lettres d'intention d'investissement.

Le Sénégal compte aussi accompagner l'agrobusiness via le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS). Un financement de 86 millions de dollars US est attendu. Les zones principales d'intervention du projet seront la zone du Ngalam et du Lac de

Guiers. Ces zones ont été retenues du fait de leur potentiel horticole et des réserves foncières et hydrauliques disponibles. Le projet contribuera à l'aménagement d'environ 10 000 hectares dans la zone du Ngalam et au niveau du Lac de Guiers. Et les 3 000 hectares seront affectés aux fruits et légumes de contre saison.

Le département mise sur d'autres sources de financement en favorisant le partenariat public-privé.

7.2 Partenaires à impliquer

La mise en œuvre du programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise se fera à travers la mobilisation de fonds et le renforcement des capacités de nombreux acteurs publics, privés, institutionnels et du développement. On compte parmi eux :

Gouvernement

- MAER et structures rattachées (DISEM, DRDR, ISRA, ANCAR, DAPSA)
- Ministère de la Promotion des Investissements et des Partenariats
- APIX S.A.

Secteur privé et Organisations des producteurs

- CNCR /ASPRODEB /FPA
- UNIS et Opérateurs semenciers privés
- Sociétés de contrôle et de certification
- Investisseurs industriels et sociétés de trading
- CNCAS
- Banques commerciales et de trading de produits de base
- Sociétés de crédit bail

Partenaires institutionnels

- Africa Rice

Partenaires au développement

- Banque Mondiale
- FIDA
- UEMOA
- Union Européenne
- NASAN (Canada, USA, France, Japon, Italie)

8. Impact potentiel de l'accélération de la cadence

L'impact potentiel du programme d'accélération de la cadence pour les filières Riz, Oignon, Arachide et Fruits et Légumes de contre saison à l'horizon 2017 est important.

Riz : on estime qu'il permettra une économie de devises de 313,2 milliards de F CFA par rapport à 2012 et une meilleure maîtrise des prix des denrées de première nécessité.

Oignon : il est attendu une économie des devises de 9,25 milliards de F CFA consacrées à l'importation de 123 350 T d'oignon en 2012 et également une meilleure maîtrise des prix des denrées de première nécessité.

Arachide : le programme permettra une entrée de devises d'environ 28,5 milliards de F CFA (exportation de 100 000 à 150 000).

Notons aussi, la fourniture de semences de qualité aux entreprises locales (10-15% de la collecte).

Fruits et légumes de contre saison : des effets considérables sont attendus. Il s'agit :

- ✓ Potentiel de croissance important pour les fruits et légumes d'exportation vers l'Europe, la sous-région et autres destinations, mais aussi potentialités de développement des produits d'import-substitution (banane et oignon) ;
- ✓ Avec les effets entrepris par l'Etat du Sénégal avec la mise en œuvre du PDIDAS et sur la base d'une hypothèse de 3 500 ha pour les cultures horticoles d'exportation et un rendement moyen très bas de 40 T à l'hectare, nous aurons 157 500 T à l'horizon 2017, soit une valeur CAF aux prix constants de 76 milliards de francs CFA. Il faudrait aussi comptabiliser et ajouter à ce gain, les revenus générés par les cultures d'import substitution (banane et oignon par exemple) et les cultures de tomate réalisées pour alimenter l'industrie locale.

75 000 Emplois créés.

9. Recommandations

1. Rendre effective la NASAN ;
2. Traiter la question foncière ;
3. Réformer les subventions ;
4. Promouvoir le partenariat public - privé ;
5. Réorganiser le ministère et meilleure coordination avec les bailleurs ;
6. Renforcer les organisations professionnelles et interprofessionnelles ;
7. Soutenir la Recherche ;
8. Réorganiser l'encadrement et l'appui conseil.

Annexes

Annexe 1 : Articulation des objectifs des filières prioritaires

	RIZ	OIGNON	ARACHIDE	Fruits et Légumes de CS
Objectif 1	<i>Production semencière et croissance des rendements</i>	<i>Production semencière</i>	<i>Reconstitution du capital semencier</i>	soutenir le développement durable et inclusif de l'agrobusiness (partenariat public-privé) dans la zone potentielle comme le Ngalam et le Lac de Guiers par exemple
Objectif 2	<i>Promotion de la riziculture pluviale de Plateau et de Bas-Fonds dans le Sud</i>	<i>Couverture de l'intersaison</i>	Développement de partenariat et d'actionariat avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière	promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre saison au profit des marchés intérieurs, sous-régionaux et internationaux
Objectif 3	<i>Intensification de la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal</i>		Intensification de la mécanisation	concevoir et mettre en œuvre des solutions viables et consensuelles dans le domaine de la gestion foncière afin de les étendre à d'autres zones du territoire national

Annexe 2 : Besoins par composante pour le développement de la filière Riz

Années	Pluvial (T)	Irrigué (T)	Total (T)	Coût (million F CFA)
SEMENCES PRE-BASE				
2014	10	10	20	20
2015	11	10	22	22
2016	13	12	25	25
2017	0	0	0	0
Total	34	32	67	67
SEMENCES DE BASE				
2014	359	372	731	365
2015	390	397	787	394
2016	456	418	874	437
2017	512	475	987	493
Total	1717	1662	3379	1689
SEMENCES CERTIFIEES R1				
2014	9920	14159	24079	8428
2015	14350	14875	29225	10229
2016	15600	15882	31482	11019
2017	18240	16731	34971	12240
Total	58110	61647	119757	41916

Besoin en en ENGRAIS

Pluvial				
Années	Urée (T)	15-15-15 (T)	Coûts (millions F CFA)	
2014	18600	18600	14880	
2015	23100	23100	18480	
2016	29250	29250	23400	
2017	34200	34200	27360	
Total	105150	105150	84120	
Irrigué				
Années	Urée (T)	DAP(T)	KCI (T)	Coût (millions F CFA)
2014	36562	13600	10600	24304
2015	38275	14533	10971	25512
2016	40718	15823	11510	27220
2017	42907	16643	12143	28677
Total	158462	60599	45224	105713

Besoin en AMENAGEMENTS

Année	Surface à aménager (ha)	Coût (million FCFA)
Irrigués, VFS, Anambé		
2014	6003	24012
2015	3976	15904
2016	5594	22376
2017	4719	18876
Total	32817	131268
Bas-fonds - aménagement sommaire (région du Sud)		
2014	10000	15000
2015	10000	15000
2016	10000	15000
2017	10000	15000
Total	40000	60000

Besoin en équipements agricoles

Année	Tracteurs	Motoculteurs	Batteuses	Moissonneuse Batteuse	Décortiqueuses	Minizerie	Coût (millions F CFA)
Irrigué							
2014	79	20	219	106	418	59	12553
2015	4	1	28	4	10	15	916
2016	5	1	16	7	23	6	849
2017	5	1	15	6	0	12	854
Total	93	23	278	123	451	92	15172
Pluvial							
2014	99	496	524	0	786	52	10319
2015	24	121	245	0	368	25	3743
2016	33	162	230	0	345	23	3992
2017	26	129	349	0	524	35	4913
Total	182	908	1348	0	2023	135	22967

Besoin en appui technique

Année	Superficie (ha)	Nbre de Conseillers agricoles	Coût (millions F CFA)
Irrigué			
2014	117995	147	708
2015	123959	155	744
2016	132350	165	794
2017	139429	174	837
Total			3083
Pluvial			
2014	124000	248	1171
2015	154000	308	1478
2016	200000	400	1920
2017	228000	456	2189
Total			6758

Besoin en formation

Le montant s'élevé à 2 milliards en raison de 500 millions par an. Les activités connexes concernent le Recyclage du personnel appui-conseil, la Formation des nouveaux agents appui-conseil, la Formation des acteurs de la chaîne de valeur et la Formation des jeunes aux métiers de la riziculture.

Besoin en recherche

Les besoins en recherche sont relatifs au Renforcement des capacités humaines des centres régionaux du pleuve, de Kolda et de Djibelor, à la Mise en place d'un système de financement durable de la recherche et au Renforcement des infrastructures de recherche.

Annexe 3 : Développement fruits et légumes de contre saison

Tableau : Amortissements sur investissements – Développement fruits et légumes

Désignation	Durée (an)	2013	2014	2015	2016	2017
Constructions et aménagement	20	50 000 000	100 000 000	150 000 000	250 000 000	350 000 000
Irrigation	10	125 000 000	250 000 000	375 000 000	625 000 000	875 000 000
Equipement agricole et matériel	10	50 000 000	100 000 000	150 000 000	250 000 000	350 000 000
Sous abris équipés	10	0	175 000 000	525 000 000	1 050 000 000	1 750 000 000
Total (F CFA)		225 002 013	625 002 014	1 200 002 015	2 175 002 016	3 325 002 017
Par hectare cultures plein champs (F CFA/ha)		450 004				
Par hectare cultures sous abris (F CFA/ha)		7 450 004				

NOTA:

Investissements imputés sur une seule année de mise en exploitation

Les coûts sont basés sur des moyennes réelles pour des investissements des fermes type de superficies cultivées de 100 - 300 ha

Tableau : Coût de fonctionnement, production et exportation

Frais généraux et personnel						
Désignation	C.U (F CFA/ha)	2013	2014	2015	2016	2017
Frais généraux	150 000	75 000 000	150 000 000	225 000 000	375 000 000	525 000 000
Personnel gestion / technique	200 000	100 000 000	200 000 000	300 000 000	500 000 000	700 000 000
Personnel production	150 000	75 000 000	150 000 000	225 000 000	375 000 000	525 000 000
Total (F CFA)	500 000	250 000 000	500 000 000	750 000 000	1 250 000 000	1 750 000 000
Intrants / coût de production						
Désignation	C.U (F CFA/ha)	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	1 300 000	130 000 000	195 000 000	390 000 000	520 000 000	650 000 000
Maïs doux	2 000 000	400 000 000	750 000 000	1 100 000 000	1 700 000 000	2 000 000 000
Melon / pastèque	3 000 000	450 000 000	900 000 000	1 200 000 000	2 400 000 000	3 000 000 000
Patate douce	1 500 000	75 000 000	225 000 000	300 000 000	562 500 000	1 350 000 000
Tomate cerise	35 000 000	0	875 000 000	1 750 000 000	2 625 000 000	3 500 000 000
Total (F CFA)		1 055 000 000	2 945 000 000	4 740 000 000	7 807 500 000	10 500 000 000
Post récolte et transport (bateau conteneur frigo EU)*						
Désignation	C.U (F CFA/T)	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	340 000	204 000 000	306 000 000	612 000 000	816 000 000	1 020 000 000
Maïs doux	140 000	224 000 000	420 000 000	616 000 000	952 000 000	1 120 000 000
Melon / pastèque	250 000	937 500 000	1 875 000 000	2 500 000 000	5 000 000 000	6 250 000 000
Patate douce	220 000	165 000 000	495 000 000	660 000 000	1 237 500 000	2 970 000 000
Tomate cerise	534 286	0	1 068 571 429	2 137 142 857	3 205 714 286	4 274 285 714
Total (F CFA)		1 530 500 000	4 164 571 429	6 525 142 857	11 211 214 286	15 634 285 714
TOTAL général Fonctionnement F/P/E		2 835 500 000	7 609 571 429	12 015 142 857	20 268 714 286	27 884 285 714

(*) Post récolte et export par hectare et par produit (F CFA/T)	Rdt exp T	Coût / ha (F CFA/ha)	
Haricot vert	340 000	6	2 040 000
Maïs doux	140 000	7	980 000
Melon / pastèque	250 000	25	6 250 000
Patate douce	220 000	15	3 300 000
Tomate cerise	534 286	50	26 714 286

NB:

Les coûts de production (incluant la main d'œuvre) et du fonctionnement pour les cultures sous abris sont de loin supérieurs aux cultures plein champs.

Les coûts post récolte et transport incluent les frais de station, le coût de conditionnement, les emballages et le coût de transport en conteneur de 40 pieds.

Saint Louis - Anvers (coût de 3 million de FCFA / conteneur de 15 - 20 T de produit net)

Tableau : Résultats prévisionnels pour 3 500 ha des cultures d'exportation

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	Moy / ha
Frais généraux et personnel	250 000 000	500 000 000	750 000 000	1 250 000 000	1 750 000 000	500 000
Intrants / coût de production	1 055 000 000	2 945 000 000	4 740 000 000	7 807 500 000	10 500 000 000	3 000 000
Post récolte et transport (conteneur frigo EU)	1 530 500 000	4 164 571 429	6 525 142 857	11 211 214 286	15 634 285 714	4 466 939
Amortissement Investissements privés	225 002 013	625 002 014	1 200 002 015	2 175 002 016	3 325 002 017	950 001
TOTAL Charges (F CFA)	3 060 502 013	8 234 573 443	13 215 144 872	22 443 716 302	31 209 287 731	8 916 939
TOTAL Recettes (F CFA)	4 006 250 000	9 840 000 000	15 340 000 000	25 941 250 000	35 500 000 000	10 142 857
Amortissement Investissements Publics (pour mémoire)	60 000 000	112 500 000	196 500 000	238 500 000	259 500 000	

Annexe 4 : Impact, Production supplémentaire (en milliards de F CFA)

Annexe 4.1 :

Branche d'activités Secteur primaire	2013	2014	2015	2016	2017	Total
010 agriculture vivriere	24 898	49 796	74 694	99 592	124 490	373 471
020 agriculture industrielle ou d'exportation	45 304	90 607	135 911	181 215	226 519	679 556
030 elevage et chasse	1 085	2 170	3 255	4 340	5 426	16 277
040 sylviculture, exploitation forestiere,	20	39	59	79	98	295
050 peche	7	15	22	29	37	110
Total	71 314	142 628	213 941	285 255	356 569	1 069 707

Annexe 4.2 :

Branche d'activités secteur secondaire	2013	2014	2015	2016	2017	Total
060 activites extractives	781	1 563	2 344	3 126	3 907	11 722
070 Transformation et conservation de viande, poisson	37	75	112	149	187	560
080 fabrication de corps gras alimentaires	17	33	50	67	83	250
090 travail de grains, fabrication de produits	196	393	589	785	982	2 946
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	10	20	29	39	49	147
110 fabrication de sucre, transformation	15	31	46	61	76	229
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	426	852	1 278	1 704	2 131	6 392
130 fabrication de boissons	2	3	5	6	8	23
140 fabrication de produits a base de tabac	-	-	-	-	-	-
150 egrenage de coton et fabrication des textiles	399	797	1 196	1 595	1 994	5 981
160 fabrication du cuir; fabrication	12	23	35	46	58	173
170 travail du bois et fabrication d'articles	33	66	98	131	164	492
180 fabrication de papier, carton,	320	640	960	1 281	1 601	4 802
190 raffinage petrole, cokefaction,	450	900	1 350	1 800	2 250	6 751
200 fabrication de produits chimiques	3 427	6 854	10 282	13 709	17 136	51 408
210 fabrication de produits en caoutchouc	1 161	2 322	3 484	4 645	5 806	17 418
220 fabrication de verre, poterie	30	60	90	120	150	450
230 metallurgie, fonderie, fabrication	672	1 344	2 016	2 688	3 360	10 080
240 fabrication de machines	1 060	2 121	3 181	4 242	5 302	15 906
260 construction de materiels de transports	107	213	320	426	533	1 599
270 fabrication de produits divers	306	612	919	1 225	1 531	4 593
280 electricite, gaz et eau	387	774	1 160	1 547	1 934	5 802
290 construction	3	6	9	11	14	43
Total	9 851	19 702	29 553	39 404	49 255	147 766

Annexe 4.3 :

Branche d'activités secteur tertiaire	2013	2014	2015	2016	2017	Total
300 commerce	-	-	-	-	-	-
310 services de la réparation	291	583	874	1 165	1 457	4 370
320 services d'hebergement et restauration	49	97	146	194	243	728
330 transports	471	941	1 412	1 883	2 354	7 061
340 postes et telecommunications	237	475	712	950	1 187	3 562
350 services financiers	106	213	319	425	532	1 595
360 activites immobilieres	148	295	443	591	738	2 215
370 activites des services aux entreprises	495	990	1 485	1 980	2 475	7 424
380 activites d'administration publique	-	-	-	-	-	-
390 education et formation	-	-	-	-	-	-
400 activites de sante et action sociale	-	-	-	-	-	-
410 activites a caractere collectif ou personnel	-	-	-	-	-	-
Total	1 797	3 594	5 391	7 188	8 985	26 955

Annexe 5 : Intentions de financement des PTF dans le cadre de la NASAN

Pays/Entités	Activités prévues
USA	- appui au développement des chaînes de valeur du riz , mil, maïs et des produits de la pêche, aux reformes de politiques, à l'investissement du secteur privé, à la formation et la recherche , et à la nutrition.
CANADA	- appui au développement économique rural, - amélioration de l'accès au crédit, - augmentation de la production, - appui la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, - appui la nutrition
UE	- appui à la lutte contre la malnutrition, à l'amélioration du système de gestion des crises alimentaires, à la préservation/restauration des facteurs de production , la réalisation d'infrastructures agricoles et de désenclavement, l'électrification rurale, au développement de filières porteuses, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance du secteur agricole et de la commercialisation des produits agricoles
France	- développement des infrastructures structurantes pour améliorer les conditions de culture et de mise en marché des produits agricoles ; - promotion d'une agriculture irriguée diversifiée, compétitive et durable (restauration des sols, insertion des femmes et des jeunes, commercialisation et transformation) ; - renforcement les capacités de maîtrise d'ouvrage des communautés rurales (gestion des ressources naturelles et foncières) ; promouvoir le développement économique local ; - amélioration de manière durable la productivité de l'agriculture pluviale (résilience des systèmes de production).
JAPON	- appui à la promotion du secteur privé (artisanat), à l'amélioration de l'économie rurale (riziculture , dégradation des sols, agro-écologie), à la promotion de la pêche durable et à la nutrition dans le cadre de la santé maternelle et infantile.
Espagne	- augmentation à la production et amélioration de la productivité agricole (mise en marché, recherche, infrastructure de production et de stockage , santé animale, semences) ainsi qu'à valoriser les eaux de surface et souterraines pour les activités du secteur primaire.
Italie	- soutien au PNIA en contribuant à l'augmentation durable des productions céréalières et maraichères , à travers une utilisation efficace des ressources naturelles au Centre et en Moyenne Casamance.
ISRAEL	- appui au renforcement de capacité technique en agriculture ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation goutte à goutte
COREE DU SUD	- appui l' horticulture, la riziculture et le maraichage
CHINE	- soutien à la formation technique en agriculture et la valorisation de semences (riz et légumes) adaptées.
BAD	- augmenter durablement la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques par la promotion de l'hydraulique agricole et pastorale (petite irrigation, valorisation des eaux de surface), la préservation et la valorisation du capital productif « eaux, sols et forêts » et la gestion intégrée des ressources naturelles, et le renforcement des capacités des producteurs et institutions publiques, privées et communautaires du développement rural.
BM	- augmenter la production et à améliorer la productivité des cultures à hautes valeurs ajoutées ; - soutenir la reconstitution du capital semencier et à appuyer la riziculture et l'élevage dans la vallée du fleuve Sénégal et de l'Anambé.